



MATERIEL FINANCÉ  
PAR LES COTISATIONS  
DES SYNDIQUÉS CGT

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 25 février 2020

## FÉDÉRATION DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS



# Le 27 FÉVRIER

## Partout rassemblons-nous pour dire stop à la répression et à la criminalisation de l'action syndicale.

Ne nous habituons jamais à ce que la liberté d'expression, la liberté de s'organiser, la liberté de manifester soient criminalisées

La CGT ne se résoudra jamais à ce qu'humilier des écoliers, emprisonner des lycéens, blesser et gazer des manifestants lors de mobilisations deviennent une norme. A chaque fois, nous serons plus déterminés que jamais à ce que la liberté de manifester et la volonté de construire un monde meilleur soient respectées

Quand un gouvernement réprime avec une violence inouïe les manifestations syndicales et populaires, c'est une autorisation donnée à toutes les directions d'entreprises de sanctionner et s'en prendre à tous ceux qui ne vont pas dans le sens de s'en prendre aux libertés et de réprimer toutes activités syndicales.

**Si on nous attaque c'est que nous avons raison**

**L'utilisation de la force n'est pas une preuve de force bien au contraire**

Dans nos entreprises, notre syndicalisme de lutte et de transformation de la société est attaqué frontalement. Cela va du licenciement aux lettres de menaces en passant par des exclusions temporaires de fonction, des blâmes et avertissements.

Le tout sous des prétextes perfides, parfois en faisant fi du droit. Leur objectif : briser toute velléité de résistance et tentative d'opposition aux orientations stratégiques. Ils parient sur la peur des hommes et des femmes de perdre leur emploi.



# Des attaques multiples

Ce sont :

- ❖ des cadres sanctionnés pour avoir participé à un pot de départ en retraite d'un collègue,
- ❖ à Tellis un salarié CHSCT qui prenait trop bien en compte les besoins de ses collègues,
- ❖ un technicien télécom de Circet sanctionné d'un avertissement pour avoir jeté un mégot de cigarettes sur dénonciation anonyme,
- ❖ 2 guichetières menacées de blâme pour avoir fait grève et ignoré une désignation (qui n'existe pas à la Poste),
- ❖ 2 blâmes à 2 agents pour avoir participé à une HIS le 17/7 au lieu du 16/7 leur jour de repos,
- ❖ des agents menacés de licenciement pour inaptitude physique,
- ❖ des salariés sous-traitant à Chronopost menacés de licenciement pour avoir fait grève, avant l'intervention de la CGT.
- ❖ pas moins de 13 postiers menacés de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement pour des piquets de grève lors des mobilisations retraites à Versailles, Clermont Ferrand, Moulins...

**La peur doit changer de camp, le rapport est différent quand les hommes et les femmes se tournent vers le syndicalisme et décide de s'organiser pour faire respecter leur droit.**

**Sans libertés syndicales pas de conquêtes sociales pour le droit de revendiquer de se syndiquer et d'exercer un syndicalisme de lutte le **27 FÉVRIER**.  
exprimez-vous!**

**Se syndiquer c'est donner  
de la force à vos revendications !**



## Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones ...-> (persol) .....	-> pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	